

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Claude-Eric Dufour et consorts –
Quel développement économique pour répondre au taux de chômage du canton ?

La commission s'est réunie le 25 novembre 2011 à la salle de conférences n°300 du DEC, rue Caroline 11, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames Claudine Wyssa et Alessandra Silauri, ainsi que de Messieurs Jean-Marc Sordet, Michel Renaud, Michel Mouquin, Olivier Kernen, Jacques-André Haury, Pierre Grandjean, Jean-Michel Favez, Philippe Ducommun, Dominique-Richard Bonny et Philippe Martinet. Madame Gloria Capt, premier membre désigné, a été confirmée dans sa fonction de présidente et rapportrice. Le postulant, Monsieur Claude-Eric Dufour, a participé à la séance, avec voix consultative.

Le Conseil d'Etat était représenté par Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du DEC suppléant, accompagné de Monsieur Lionel Eperon, chef du SELT. Monsieur Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a rédigé les notes de séances.

Position du postulant

Le postulant explique que son postulat est motivé par le constat d'un décalage entre dynamisme économique et taux de chômage alors que le dynamisme économique devrait se traduire par une baisse du chômage, voire par le plein emploi. En effet, si on devait citer des cantons modèles en Suisse sur le plan du dynamisme économique, on ne citerait pas les cantons d'Obwald, Nidwald et Uri. Par contre, on imaginerait qu'avec leur dynamisme économique, les cantons de Genève et de Vaud auraient des taux de chômage très bas. Or, il se trouve que les cantons d'Obwald, Nidwald et Uri ont un taux de chômage très bas de l'ordre de 0,8 à 0,9%, alors que le canton de Vaud a un taux de chômage de 4,7% et le canton de Genève de 5,2% pour une moyenne nationale de 2,9%. La même constatation peut être faite dans certaines régions du canton comme le Pays-d'Enhaut, qui a un taux de chômage bas, alors que, de prime abord, ce n'est pas une région économiquement dynamique.

Ce postulat vise à essayer de comprendre pourquoi il y a un décalage entre le dynamisme économique et taux de chômage et souhaite analyser les raisons de ce phénomène et examiner si une stratégie peut être mise en place pour résorber le chômage. Le postulant a des questions connexes à celles qu'il a posées dans son postulat et qui sont les suivantes:

- Est-ce que les régions les moins touchées le sont parce que les personnes sans emploi se déplacent vers les grands centres ou parce qu'elles acceptent du travail à des conditions très basses?
- Est-ce que les conditions d'accompagnement sont différentes dans les régions urbaines?
- Est-ce que le profil des chômeurs est clairement défini? Si oui, y a-t-il une promotion économique qui correspondrait à ces profils particuliers?

- Est-ce que la promotion relative aux entreprises de pointe se justifie-t-elle partout en regard du profil des chômeurs dans le canton?
- Est-ce que la politique de formation de haut niveau, qui répond à cette promotion économique, ne laisse-t-elle pas de côté les chômeurs qui ont un bas niveau de formation?
- Est-ce que les entreprises étrangères, qui s'implantent, créent des emplois connexes qui pourraient convenir aux chômeurs moins formés?

En conclusion, le postulant se demande si la PADE 2012-2017, notamment, répond à ses interrogations ou s'il existe d'autres analyses. Il précise que les questions auxquelles le Conseil d'Etat doit répondre, en cas de renvoi, sont celles de son postulat.

Position du Conseil d'Etat

Le chef du DEC rappelle en préambule que le Conseil d'Etat se pose les mêmes questions. Il rend attentif au fait que les questions complémentaires posées, en sus de celles figurant dans le postulat, élargissent considérablement le champ d'investigation et demanderont une étude très circonstanciée pour pouvoir y répondre. Ce nonobstant, il apporte les éléments de réponse suivants.

- Le taux de chômage des cantons de Vaud et Genève est plus élevé que la moyenne suisse pour deux raisons techniques :
 1. Les cantons de Vaud et Genève sont les seuls cantons à prendre en compte les chômeurs en fin de droit dans leur statistique. Cette différence méthodologique explique le 0,7% de différence. Dès lors, pour comparer les chiffres, il faut soustraire 0,7% au chiffre du canton, ce qui atténue le différentiel. Le Conseil d'Etat a, du reste, interpellé le Conseil fédéral à ce sujet dans le but d'unifier les méthodes au niveau national.
 2. La statistique officielle du chômage se base sur le recensement de la population de l'année 2000. La base de calcul de ces taux a donc onze ans. Or, le dynamisme démographique, ainsi que la création de places de travail sont plus importants dans le canton de Vaud que dans le reste de la Suisse. C'est un deuxième élément qui joue en défaveur du canton de Vaud pour la comparaison des chiffres. Ainsi, le taux de chômage réel du canton de Vaud, sur la base d'une estimation de la population active actuelle, s'établit à 4,0%, soit un écart de 0,7%. Une fois connus les résultats du recensement 2010, cela donnera une meilleure base de comparaison inter-cantonale.
- Il n'est pas possible de comparer un canton comme le canton de Vaud avec un canton comme le canton de Schwyz. Le tissu économique de ces cantons n'est pas le même et il faut tenir compte qu'il y a davantage de difficultés sociales dans une ville qu'ailleurs.
- Si l'on examine la relation entre la création d'emplois et le chômage dans le canton de Vaud, entre 2005 et 2010, on constate que 43'000 places de travail ont été créées par l'économie vaudoise, soit une moyenne annuelle de plus de 7'000, ce qui est considérable. Ainsi, malgré toutes les annonces de licenciements, plus de places de travail sont créées que perdues. Par ailleurs, 80% de ces créations d'emploi se font dans des PME qui ne sont pas significativement touchées par le franc fort et la situation économique en Europe.
- Le nombre de frontaliers, dans le canton de Vaud, est en recrudescence. Le Service de l'emploi constate que le canton de Vaud attire des frontaliers alors même qu'il y a des chômeurs en recherche d'emploi. Il estime que le frontalier qui vient travailler dans le canton de Vaud est plus motivé que le chômeur vaudois et il est mieux formé. En outre, le franc fort augmente l'attractivité, certes du canton de Vaud, mais de la Suisse en général, car le frontalier gagne, en moyenne, 30% de plus que chez lui.

- Le développement économique a une influence sur le taux de chômage puisque s'il n'y a plus de développement économique, il y a davantage de chômage. Pour bénéficier des prestations de l'assurance-chômage, il faut avoir travaillé en Suisse.
- C'est dans l'industrie et dans les arts et métiers qu'il y a le plus de chômage. La question du type d'entreprise à favoriser, dans certaines régions, pour répondre au problème de chômage, se heurte à un problème fondamental: une politique publique incitative dans telle ou telle branche doit veiller à ne pas créer de distorsion de concurrence, raison pour laquelle la politique de développement économique met toujours l'accent sur des secteurs à très haute valeur ajoutée où il y a de l'innovation et où il n'y a pas de concurrence entre entreprises, à tout le moins vaudoises. Il est donc très difficile de mener une politique publique d'impulsion sans être accusé de distordre la concurrence.

Discussion générale

Plusieurs membres de la commission estiment que ce postulat pose la question à l'envers : il aurait fallu se demander pourquoi les chômeurs ne s'adaptent pas à un marché du travail dynamique. En effet, ce n'est pas le rôle de l'Etat d'aller créer des entreprises dans des régions périphériques du canton.

Un membre de la commission est d'avis que pour répondre au défi de la réduction du taux de chômage dans les secteurs peu qualifiés, il faut lutter contre le travail au noir, car ces emplois sont le reflet de ce qui serait accessible pour les chômeurs peu qualifiés, notamment dans le domaine de l'hôtellerie, de la santé et du travail domestique. Ceci aurait pour avantage de permettre d'accéder au marché du travail et d'avoir des salaires décents. Les problématiques posées par le postulat sont bien identifiées et le Conseil d'Etat a une politique cohérente en la matière. Au regard des explications données s'agissant de la différence des taux de chômage entre les cantons, il estime qu'il n'y a dès lors pas lieu de surcharger l'administration avec une réponse à ce postulat.

La question se pose de savoir si les entreprises s'installent dans le canton de Vaud avec leur personnel, ce qui pourrait expliquer les problèmes soulevés dans le postulat. La question se pose également de savoir si la stabilité apparente du nombre de chômeurs, alors qu'il y a une progression de l'emploi, est susceptible de provenir de services sociaux trop généreux. Le chef du DEC ne pense pas que les chômeurs le restent parce que l'Etat serait trop généreux. En revanche, il est possible que les chômeurs touchent des indemnités supérieures aux revenus qu'ils percevraient dans certains types d'emplois. C'est en tout cas une hypothèse. Il précise encore que les entreprises, qui s'installent, arrivent avec des cadres ou des employés avec des qualifications spécifiques. En revanche, elles n'importent pas du personnel non-qualifié. Elles le recrutent localement dès leur implantation et sous-traitent aussi à des entreprises locales.

Vote de prise en considération du postulat

Par 6 oui, 6 non et 1 abstention, avec voix prépondérante de la présidente, la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat.

Yverdon-les Bains, le 30 avril 2012

La rapportrice :
(signé) *Gloria Capt*